



Avis sur le  
Programme particulier d'urbanisme d'Estimauville

Date : le 17 janvier 2013

Regroupement des organismes des personnes handicapées de la région 03

Courriel : [rop03@rop03.com](mailto:rop03@rop03.com) Site web : [www.rop03.com](http://www.rop03.com)

## **L'organisation :**

Le Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP-03) fédère 24 associations de Capitale-Nationale. Il promeut et défend les droits et les intérêts des personnes handicapées et ceux de leurs proches.

## **Mise en contexte :**

Depuis de nombreuses années, plusieurs citoyennes et citoyens, ainsi que plusieurs groupes communautaires, se sont exprimés et engagés pour que les documents d'orientation de divers instances concourent à rendre Québec plus équitable. Notre avis s'appuie donc sur ce que la Ville de Québec s'est engagée à faire directement (voir Annexe 1, Ce que la Ville de Québec a écrit ou dit), par le biais du RTC (voir « Plan de développement du RTC 2012-2016, Améliorer l'accessibilité du transport en commun régulier à Québec »), ou au sein de la Communauté Métropolitaine de Québec (Voir Annexe 2 Le cadre de la Communauté métropolitaine de Québec).

À la lecture du PPU d'Estimauville, contrairement à celui de Saint -Roch, nous constatons que plusieurs éléments de la vision inclusive contenus dans les documents et déclarations sur lesquelles nous nous appuyons (voir en annexe) ont considérés.

S'inscrivant dans la dimension sociale du développement durable, l'accessibilité universelle vise prioritairement le respect des droits des personnes ayant des limitations. Cependant, elle est au service de l'ensemble de la population, ce qui handicape les unes gêne souvent les autres. Un territoire cherchant à faciliter les déplacements actifs gagne à placer au cœur de son développement les principes d'accessibilité universelle. Nous retrouvons ces principes dans le concept de Rue conviviale inscrit dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ dans laquelle s'inscrit le PPU d'Estimauville (voir Annexe correspondante).

Notre avis proposera des ajustements que nous aurions aimé voir dans le projet de PPU afin que le PPU s'inscrive au plus près des engagements de la Ville de Québec et des acteurs avec lesquelles elle agit. Nous espérons ainsi contribuer à ce que le Maire annonçait en 2008, permettre à Québec de « devenir une Ville modèle dans le monde » (voir Annexe 1, Ce que la Ville de Québec a écrit ou dit).

## Portrait du territoire :

Concernant un territoire dont une partie significative et croissante de la population est à mobilité réduite, le PPU d'Estimauville peut s'appuyer sur divers atouts pour devenir un quartier où limitation ne rimera plus avec handicap (voir le Cadre de référence pour la Ville de Québec en matière d'intégration des personnes vivant des situations de handicap : Vers une Ville inclusive).

Le secteur d'Estimauville est pour nous important à plusieurs titres :

- Parc Maizerets : lors des échanges avec la Ville de Québec pour la constitution d'un Réseau Vert-Bleu-Blanc, le parc avait été proposé par le ROP03 et l'Association régionale de Loisirs pour personnes handicapées de la Capitale Nationale pour réaliser un projet pilote d'accessibilité aux activités sportives et de loisirs.
- Corridor du littoral : un cheminement sécuritaire et accessible à pied comme en fauteuil roulant.
- Baie de Beauport : implication du ROP03 et de l'un de ses membres, le CAPVISH, pour améliorer l'accessibilité aux personnes ayant des limitations motrices.
- Pour le Train touristique de Charlevoix, promenade Samuel de Champlain, nous tenons à souligner le travail du CAPVISH, pour en améliorer l'accessibilité.
- RTC : desserte intéressante par le réseau d'autobus avec un terminus, plusieurs Métrobus accessibles en fauteuil roulant actuellement ou très prochainement, un centre de services RTC sur le territoire.

Un territoire où les contraintes liées au bâti existant sont mineures, une rare occasion de voir grand.

## La vision et les orientations d'aménagement et de développement:

Un court paragraphe devrait introduire cette vision de manière globale et transversale. Il y aurait lieu de retrouver dans cette vision globale la préoccupation de l'accessibilité universelle comme un élément structurant du PPU en accord avec le plan de mobilité durable, le plan d'Accessibilité universel de la Ville de Québec et le PMAD de la CMQ. Dans les orientations d'aménagement et de développement détaillant la vision globale vous trouverez ci-après ce que nous suggérons de conserver ou de bonifier

Pour le point 2.1 Centre majeur d'activité,

2.1.2.2 Intensifier et diversifier les activités en privilégiant la cohabitation des fonctions économiques et résidentielles

- Assurer la qualité d'usage des bâtiments et des équipements contribuant à l'intégration des personnes en situation de fragilité et d'exclusion et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Cette proposition est à conserver. Nous suggérons d'ajouter que le programme de Rénovation de façades donnant sur une artère commerciale soit mis en vigueur sur le territoire du PPU. Ce programme soutient financièrement certains travaux dont la mise en accessibilité des bâtiments. Ce programme risque d'être peu utilisé, avec un coût minime. La mise en accessibilité devrait être l'une des conditions impératives d'acceptation pour la subvention sauf impossibilité technique dûment documentée.

#### 2.1.2.3 Promouvoir une architecture urbaine et contemporaine et améliorer l'encadrement bâti en bordure des principales artères

- Favoriser l'aménagement d'aires piétonnes et d'espaces publics.
- Développer ou accentuer le caractère urbain en encourageant des modes d'implantation, des formes architecturales et des aménagements qui favorisent les piétons et les cyclistes tout en minimisant la présence et l'impact des automobiles et de leurs aires de circulation, de stationnement et de chargement/déchargement.

Ajouter à chacune proposition une phrase telle que « en portant une attention particulière à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite »

Ne pas oublier que la réduction des espaces de stationnement ne doit pas se faire au détriment des places de stationnement réservé aux personnes handicapées détenant une vignette.

#### 2.1.2.4 Accroître l'efficacité du transport en commun

- Améliorer les infrastructures de transport en commun afin de faciliter, en toute saison, l'accès au secteur pour les usagers.

Ajouter une phrase telle que « notamment pour les personnes ayant une limitation temporaire ou permanente, de nature physique, intellectuelle ou psychique » ... en cohérence avec la définition de la mobilité durable inscrite au Plan mobilité durable.

#### 2.1.2.5 Proposer une trame urbaine facilitant les déplacements piétonniers et cyclables ainsi que le réseautage des équipements récréotouristiques

- Assurer en toute saison, la sécurité et le confort des traverses piétonnes et cyclables.

Ajouter une phrase telle que « notamment pour les personnes ayant une limitation temporaire ou permanente, de nature physique, intellectuelle ou psychique . » ... en cohérence avec la définition de la mobilité durable inscrite au Plan mobilité durable.

Le PPU d'Estimauville doit dans cette orientation ajouter à sa préoccupation de sécurité et confort toute saison celle de l'accessibilité universelle des cheminements incluant les périodes de travaux, la gestion des poubelles et des encombrants ainsi que les terrasses.

## 2.2 l'Écoquartier

### 2.2.1 La vision propre à l'écoquartier

Il y aurait lieu de retrouver dans cette vision la préoccupation de l'accessibilité universelle comme un élément transversal de l'Écoquartier en accord avec sur le plan de mobilité durable, le plan d'Accessibilité universel de la Ville de Québec et le PMAD de la CMQ. Les éléments se retrouvant dans les paragraphes suivants seraient ainsi mieux appuyés. À titre d'exemple, nous proposons d'ajouter à ce qui suit

Le principe d'écoquartier met l'accent sur la qualité des espaces publics et sur les services rendus à ses résidants et ses travailleurs.

une phrase telle que « quelle que soit leur condition physique, intellectuelle ou psychique . » ... en cohérence avec la définition de la mobilité durable inscrite au Plan mobilité durable.

#### 2.2.2.1 Atteindre la mixité urbaine et sociale

Assurer la sécurité des personnes ayant des incapacités motrices ou sensorielles lors de leurs déplacements dans les constructions ainsi que dans les aménagements urbains.

Indication à conserver.

#### 2.2.2.2 Offrir un cadre de vie agréable et diversifié

- Faciliter l'accessibilité universelle aux constructions et aux infrastructures publiques et privées.
- Impliquer, informer et former les différents intervenants afin que les principes et les innovations proposés soient intégrés dans les pratiques et les gestes quotidiens.

Indications à conserver.

#### 2.2.2.5 Proposer des modes de transports autres que l'automobile

- Aménager des places de stationnement réservées au covoiturage et aux vélos.

Ne pas oublier les places de stationnement réservées aux personnes handicapées détenant des vignettes, ajuster au besoin le pourcentage minimum requis pour améliorer l'existant.

## Mise en œuvre de la vision et des orientations d'aménagement

Au point 3.2.2, des objectifs et les critères propres à l'écoquartier s'ajoutent afin d'orienter les recommandations de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, il faudrait dans un souci de cohérence ajouter aux règles devant être prises en compte la suivante :

### **La conception universelle des aménagements, des bâtiments et des cheminements**

- Favoriser l'inclusion des principes d'accessibilité universelle notamment par l'application du Guide pratique d'accessibilité universelle de la Ville de Québec et l'implication de la table de concertation pour l'accessibilité universelle de la Ville de Québec.

## Les programmes particuliers de réaménagement et autres actions spécifiques

La partie 4.3 **Les investissements immobiliers** indique « La construction d'un centre multifonctionnel totalisant environ 4 000 mètres carrés dans le secteur D'Estimauville est projetée. Les fonctionnalités suivantes sont envisagées pour cet équipement collectif : gymnases et douches, bibliothèque, salles multifonctionnelles de jeux et de spectacle et des locaux pour des organismes du milieu. » Aux recommandations, nous suggérons d'ajouter (en gras) :

- Favoriser l'innovation et promouvoir une architecture urbaine et contemporaine qui met de l'avant des principes de développement durable (ex. : encourager l'utilisation de matériaux et de composantes écologiques et favoriser des stratégies écoénergétiques et énergies renouvelables, **appliquer les principes d'accessibilité universelle, ...**).

Pour la partie 4.5 **Les projets de réaménagement des principales artères**, l'accessibilité universelle devrait être clairement la règle pour l'ensemble des réaménagements. Il est donc primordial de l'indiquer pour que les trottoirs des principales artères soient le plus accessibles possibles, notamment en favorisant l'implantation de mobilier urbain facilitant les déplacements et en assurant la présence de bancs et d'ombrage.

La partie 4.8 **Le pôle intermodal du Réseau de transport de la Capitale** indique clairement l'objectif d'assurer l'accessibilité universelle ce qui est à conserver.

## Conclusion :

Si quelques ajustements et précisions nous apparaissent nécessaires, nous apprécions le document déposé pour la consultation. Avec les bonifications que nous proposons, le territoire couvert par le PPU D'Estimauville pourrait devenir un où la population sans distinction liée à sa condition physique, intellectuelle ou psychique vivra dans un environnement de qualité.

## Annexe 1 - Ce que la Ville de Québec a écrit ou dit

### Cadre de référence pour la Ville de Québec en matière d'intégration des personnes vivant des situations de handicap : Vers une Ville inclusive

#### Politique d'habitation de la Ville de Québec

L'habitation est un monde en perpétuel mouvement dans lequel on doit envisager l'évolution à court, moyen et long terme. Trois préoccupations sont au centre de la politique d'habitation : le bon fonctionnement du marché, la réponse aux besoins des clientèles vulnérables et les contraintes reliées à l'environnement naturel et à l'habitat.

page 34 La Ville de Québec doit donc faire en sorte d'offrir un large éventail de logements répondant à ces critères (NDR : accessibilité universelle) sur tout son territoire, que ce soit du point de vue du prix, de la superficie ou des services offerts. Elle doit également s'assurer qu'un nombre suffisant de logements sociaux respectent les normes d'accessibilité universelle et que les logements de ce type ou adaptés soient accordés en priorité aux personnes qui répondent aux critères d'accès et qui en ont besoin.

La Ville doit aussi sensibiliser la population à la question de l'accessibilité universelle dans le but de réduire les préjugés et de susciter l'intérêt des propriétaires et des constructeurs pour la construction de tels logements.

#### Plan d'action 2012-2015 pour les aînés (PDF : 1,5 Mo)

Parmi les principes directeurs pour guider l'élaboration du plan d'action. L'accessibilité universelle : La Ville reconnaît l'importance d'assurer l'accessibilité pour tous les citoyens aux lieux, aux activités, aux biens, aux équipements, aux services, aux programmes et à l'information

Parmi les actions : Inclure les besoins spécifiques des aînés dans les plans d'aménagement urbain, Assurer une circulation piétonnière sécuritaire et sans obstacle sur des secteurs fréquentés par les aînés

#### Intégration des personnes vivant une situation de handicap : bilan du plan d'action 2008-2009 et plan d'action 2010 (PDF : 128 Ko)

#### La marche exploratoire. Une façon simple d'améliorer la sécurité dans votre milieu (PDF : 235 Ko)

#### Devis des clauses techniques

#### Guide pratique d'accessibilité universelle (édition 2010)

Politique de déneigement (PDF : 1,6 Mo)

Projet de Plan vert, bleu, blanc - Rapport de consultation et mémoires

Accessibilité universelle au parc Victoria (en bas de page)



L'arrondissement de La Cité-Limoilou a réalisé en 2010 d'importants travaux de réaménagements au parc Victoria. Une première : les espaces ont été réaménagés selon les principes mis de l'avant par la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle de la Ville de Québec*.



## Une société pour tous

Publié le 5 Septembre 2008

**Les organisateurs du Congrès Rehabilitation International font le point sur la réalité des personnes handicapées**

**Afin de bien conclure le 21e Congrès mondial Rehabilitation International de Québec portant sur les droits et la participation sociale des personnes handicapées qui se terminait le 28 août. Les organisateurs faisaient, jeudi dernier, à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec(IRDPQ), le point sur l'état actuel d'une société pour tous.**

**Sujets : Congrès mondial Rehabilitation International , ONU , Canada , Québec**

Les organisateurs tenaient à rappeler, qu'en mars 2007, la Convention de l'organisation des Nations-Unies sur les droits relatifs aux personnes handicapées était signée par le Canada et 126 autres pays. Depuis mai 2008, 32 pays l'ont ratifié, la rendant contraignante et fournissant des dispositions et principes pour l'élaboration de politiques, mesures légales et projets visant à éliminer les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Le Canada ne l'a toujours pas ratifié. À Québec, 66 000 citoyens ayant des incapacités physiques, intellectuelles ou un problème de santé mentale peuvent bénéficier de l'adoption par la Ville de Québec d'un plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées. Le maire, Régis Labeaume, renchérissait, lors du point de presse, qu'il entendait que «non seulement la Ville de Québec se conforme aux normes et règlements en ce qui a trait à l'accessibilité pour les personnes handicapées, mais qu'elle aille encore plus loin de façon à devenir un modèle dans le monde».



*Une société pour tous*

La Ville de Québec accueillait, lors du 21e Congrès mondial Rehabilitation International qui se déroulait du 25 au 28 août derniers, plus de 900 personnes de 52 pays afin d'échanger sur les droits et la participation sociale des personnes handicapées. «Il y a beaucoup d'améliorations encore à apporter. Je pense entre autres à l'accessibilité. Mais nous sommes sur la bonne voie... », a exprimé Patrick Fougeyrollas, un des organisateurs du Congrès.

Venus Ilgan, de Rehabilitation International(RI), souhaite, quant à elle, que l'engagement de l'ONU, qui pourra bénéficier à 650 millions de personnes, facilitera l'accessibilité à une éducation, un travail, et une vie sociale de qualité pour les personnes handicapées. Mme Ilgan rappelait que celles qui demeurent dans des pays en voie de développement comptent parmi les plus discriminées et les plus pauvres des plus pauvres du monde.

Rehabilitation International (RI) regroupe 1000 ONG dans plus de

100 pays. Depuis 85 ans, sa mission est de promouvoir les changements sociaux visant les droits, l'inclusion, la participation et la réadaptation des personnes handicapées.

## Bâtir 2031 Structurer, attirer, durer

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la  
Communauté métropolitaine de Québec

Ci-dessous, quelques extraits appuyant nos suggestions

### STRUCTURER PÔLES, NOYAUX ET AXES

Page 18 Tableau 1 - A. Pôle métropolitain de type 1 (dont Saint-Roch et Pointe-aux-Lièvres)

Infrastructures de transport et aménagement public – Prescriptions générales : Un aménagement favorisant le transport en commun et le transport actif, à pied et à vélo, ainsi qu'un **partage équitable** entre ces modes et la voiture.

Page 20 F. Axe structurant de type 1 : Trajets des Métrobus et du futur tramway à Québec dont Saint-Roch et Pointe-aux-Lièvres)

Un aménagement favorisant le transport en commun et le transport actif, à pied et à vélo, ainsi qu'un partage équitable entre ces modes et la voiture. **Ce partage peut se traduire, dans certains secteurs, par des parcours strictement réservés aux transports en commun et actif.**

Page 27 Demandes de collaboration aux partenaires privés, municipaux et gouvernementaux y compris les mandataires de l'État : Qu'ils identifient les opportunités à saisir :

5. pour rendre progressivement **accessible aux personnes à mobilité réduite le réseau courant de transport en commun;**

page 33 Prescriptions contribuant au développement des transports en commun, adapté et actif et à l'efficacité du réseau routier d'intérêt métropolitain

5. Des aménagements sur le domaine public ou privé qui favorisent le développement des transports en commun, adapté et actif en donnant priorité aux piétons et aux cyclistes, qui diminuent les conflits entre les différents usagers et qui concourent à la sécurité, au confort et à l'accessibilité universelle des usagers;

Page 47 - Des milieux de vie inclusifs qui doivent répondre aux besoins spécifiques des individus les plus vulnérables.

En 2004, la Communauté s'est dotée d'une vision stratégique du développement de son territoire. Plusieurs grands défis y étaient soulignés dont celui d'assurer les conditions

propices au développement de tous les citoyens. **Pour ce faire, les milieux de vie devront notamment offrir les aménagements nécessaires pour faciliter l'inclusion des personnes les plus vulnérables, dont celles à mobilité réduite.**

Page 51 Prescriptions permettant d'établir des principes d'aménagement favorisant la création de milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs

C. Mixité sociale et accessibilité universelle

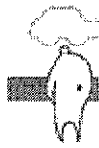




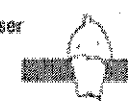



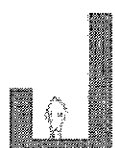

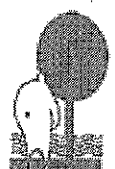
1. Un développement de typologies résidentielles variées et adaptées aux différents revenus des ménages de manière à **favoriser l'intégration d'une mixité sociale et le maintien des populations dans leur milieu de vie;**
2. Une réflexion favorisant **l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les grands projets immobiliers, notamment ceux situés à proximité des services et des réseaux de transport en commun;**
3. Un développement d'une **offre résidentielle adaptée au vieillissement de la population et aux personnes à mobilité réduite (accessibilité universelle – parcours et accès sans obstacle)**, encadré par des normes de construction pour le confort et la sécurité des clientèles, et dont la localisation tient compte de la proximité des services et des équipements;
4. Une planification des équipements, des espaces urbains et des projets privés qui **intègre les principes d'accessibilité universelle et de parcours sans obstacle.**

E. Sécurité et qualité de l'environnement urbain

Une cohabitation harmonieuse entre les fonctions urbaines existantes et les nouvelles vocations implantées au sein des milieux de vie;

L'intégration de mesures de sécurité urbaine favorisant le sentiment de sécurité des citoyens (ex. : aménagements urbains, **éclairage des lieux publics, espaces réservés pour des déplacements sécuritaires pour les utilisateurs les plus vulnérables**, adaptation du cadre bâti en bordure du domaine public, etc.);

# Annexe 1 Les principes de la Rue conviviale

12 critères de qualité de l'espace piéton				
La protection	<p><b>LA PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS ET LA CIRCULATION – SENTIMENT DE SÉCURITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• protection des piétons</li> <li>• élimination de la peur liée à la circulation</li> </ul> 	<p><b>LA PROTECTION CONTRE LES CRIMES ET LA VIOLENCE – SE SENTIR EN SÛRETÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• domaine public animé</li> <li>• regard sur la rue</li> <li>• fonctions chevauchantes jour et nuit</li> <li>• éclairage adéquat</li> </ul> 	<p><b>LA PROTECTION CONTRE LES EXPÉRIENCES SENSORIELLES DÉSAGRÉABLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vent</li> <li>• pluie / neige</li> <li>• froid / chaleur</li> <li>• pollution</li> <li>• bruit, poussière, lumière aveuglante</li> </ul> 	
	Le confort	<p><b>LES OPPORTUNITÉS POUR MARCHER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• espace pour marcher</li> <li>• aucun obstacle</li> <li>• surfaces adéquates</li> <li>• accessibilité adaptée à tous</li> <li>• façades intéressantes</li> </ul> 	<p><b>LES OPPORTUNITÉS POUR RESTER DEBOUT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• effet de bord / espaces intéressants pour rester debout</li> <li>• supports</li> </ul> 	<p><b>LES OPPORTUNITÉS POUR S'ASSEOIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• espaces pour s'asseoir</li> <li>• tirer profit des avantages : vue, soleil, gens</li> <li>• places adéquates pour s'asseoir</li> <li>• bancs pour se reposer</li> </ul> 
		<p><b>LES OPPORTUNITÉS POUR REGARDER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• distance de regard raisonnable</li> <li>• champ de vision non obstruée</li> <li>• vues intéressantes</li> <li>• éclairage (la nuit)</li> </ul> 	<p><b>LES OPPORTUNITÉS POUR PARLER ET ÉCOUTER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• niveau de bruit bas</li> <li>• mobilier urbain qui facilite la communication</li> </ul> 	<p><b>LES OPPORTUNITÉS POUR JOUER ET FAIRE DE L'EXERCICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• invitations à la créativité, à l'activité physique, à l'exercice et au jeu</li> <li>• jour et nuit</li> <li>• en été et en hiver</li> </ul> 
Le plaisir	<p><b>L'ÉCHELLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bâtiments et les espaces sont conçus à l'échelle humaine</li> </ul> 	<p><b>LES OPPORTUNITÉS POUR PROFITER DES ASPECTS POSITIFS DU CLIMAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soleil / ombre</li> <li>• chaleur / fraîcheur</li> <li>• brise</li> </ul> 	<p><b>LES EXPÉRIENCES SENSORIELLES POSITIVES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• design intéressant et souci du détail</li> <li>• matériaux de qualité</li> <li>• belles vues</li> <li>• arbre, cours d'eau, végétation</li> </ul> 	

Source : GEHL, J. 2011. La vie, l'espace, les bâtiments – dans cet ordre. Revue Urbanité, hiver 2011 : 28-31.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec page 151